

État des Chapelles publiques de la paroisse de *Breffiaque*

QUESTIONNAIRE

1° a) Nom du ou des titulaires des chapelles.....

a) *St Jacques*

a) *St Fiacre*

a)

a)

a)

a)

2° b) Appartenant à.....

b) *à fabrique*

b) *à Fabrique*

b)

b)

b)

b)

3° c) Autorisées par décret en date du ..

c)

c)

c)

c)

c)

c)

d) ou ouvertes au culte à la date du ..

d)

d)

d)

d)

d)

d)

e) ou en service de temps immémorial.

e) *Oui*

e) *Oui*

e)

e)

e)

e)

4° f) Messes célébrées chaque année ...

f) *1 dimanche 1^{ère} et 2^d messe*

f) *1 dimanche 1^{ère} et 2^d messe plus 4 à 5 fois dans l'année*

f)

f)

f)

f)

g) — ou chaque mois.....

g) *3 à 4 fois*

g) *3 à 4 fois*

g)

g)

g)

g)

h) — ou chaque semaine

h)

h)

h)

h)

h)

h)

i) Autres offices. En fait-on? Lesquels?

i) *Introductions*

i)

i)

i)

i)

i)

j) Y fait-on le catéchisme

j) *Oui*

j)

j)

j)

j)

j)

5° k) Distance en kilomètres de l'église paroissiale.....

k) *2 farts*

k) *1 fort*

k)

k)

k)

k)

l) État des chemins

l) *bon*

l) *bon*

l)

l)

l)

l)

6° m) Chiffre de la population notablement plus rapprochée de la chapelle ..

m) *1200 h.*

m) *300 h.*

m)

m)

m)

m)

n) Y assistant à la messe le dimanche.

n) *Il n'y a de messe le dimanche qu'une fois*

n) *Il n'y a de messe qu'un dimanche de l'année*

n)

n)

n)

n)

Observations particulières.

—*—

Diocèse de Quimper et de Léon.

Doyenné de *Pont-l'abbé*

Paroisse de

Creffiaquet

Communiqué de l'Évêché.

—•—

(Oratoires privés.)

O

Monseigneur l'Évêque prie instamment MM. les Curés et Recteurs de lui fournir, dans le plus bref délai possible, les renseignements suivants :

1^o Quelle est la date d'érection des oratoires privés existant dans la paroisse ?

2^o De qui sont-ils la propriété ?

3^o Y célèbre-t-on la sainte messe ? — Combien de fois par an, par mois ou par semaine ?

4^o Sont-ils en règle au point de vue des Indults pontificaux ? — Ceux-ci portent-ils le nom du propriétaire actuel ? — Ont-ils été visés à l'Évêché ?

Prière d'inscrire les réponses au verso.

N. B. — Cette feuille devra être renvoyée à l'Évêché, lors même qu'il n'y aurait pas d'oratoire privé dans la paroisse.